

Plan d'Action Africain pour l'Efficacité du Développement
Priorités de la Coopération au Développement

Préambule

- Le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement avec des priorités clés pour la coopération au développement est inspiré par la vision de l'Union Africaine qui recommande «une Afrique intégrée, prospère et paisible, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ».
- Le Plan d'action pour l'Afrique est basé sur les priorités de développement du continent exprimées par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine et du NEPAD, le Consensus et la position de l'Afrique sur l'efficacité de l'aide de 2011 ainsi que les consultations régionales et continentales organisées en vue de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
- Le Plan reflète un consensus sur les intérêts exprimés par les représentants des Etats membres de l'UA, les Communautés économiques régionales, la société civile, les parlementaires et les parties prenantes.
- Le Plan d'action servira de support à la participation du continent à la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement à Mexico les 15 et 16 avril 2014.
- Par conséquent, le Plan d'action pour l'Afrique définit le consensus du continent en ce qui concerne:
 - i) Les avancées sur la mise en œuvre des engagements de Busan ;
 - ii) La fiscalité et la mobilisation des ressources nationales ;
 - iii) Les pays à revenu intermédiaire et une coopération efficace au service du développement ;
 - iii) Le partage des connaissances et les coopérations Sud-Sud et triangulaire ;
 - iii) Le secteur privé et une coopération efficace au service du développement.

PRIORITÉ 1: FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Le développement des pays africains prend appui sur un socle de transformation économique structurelle, d'innovation et de technologie, de développement humain, de financement et de partenariats nationaux.

Le renforcement des capacités institutionnelles clés vont galvaniser le flux durable des ressources nationales et la valeur ajoutée des ressources de l'Afrique vers l'industrialisation et l'accélération de la croissance inclusive pour le développement national et régional.

La coopération efficace au service du développement permettra de renforcer les initiatives de mobilisation des ressources nationales des pays africains à travers des instruments et mécanismes de financement innovants tels que les obligations d'équité, l'élargissement de la base des revenus et renforcer les capacités institutionnelles à cet effet.

La promotion des mécanismes, systèmes de reddition de comptes et reformes dans les institutions de financement permettra de lutter contre les flux financiers illicites. La coopération au développement peut soutenir l'harmonisation des politiques fiscales et renforcer les systèmes pour arrêter les flux illicites et améliorer les chances de rapatriement de fonds et de biens volés.

Éléments clés :

- La Mobilisation des ressources nationales, y compris l'administration fiscale efficace et la promotion du développement du secteur privé.
- L'élimination des flux financiers illicites à travers une politique des frais liés aux transferts.
- La création de conditions favorables et l'expansion du commerce intra-africain.
- Les ressources humaines, techniques et financières du secteur secondaire et du secteur privé local.
- Le développement inclusif et durable de l'industrie extractive.

Mesures à prendre

La coopération au développement devrait contribuer à:

- Elaborer des instruments qui limitent et, à terme, éliminent les flux financiers illicites. L'Union africaine a fixé l'objectif de réduire de moitié les flux financiers illicites d'ici 2023.
- Fournir un appui technique et financier pour le renforcement de capacités de production industrielle et éliminer les obstacles au développement industriel de l'Afrique. Prendre les mesures nécessaires pour mettre à jour les objectifs de l'Union africaine pour l'établissement d'une zone de libre-échange à l'échelle continentale d'ici 2017, un marché

commun continental d'ici 2023, l'augmentation de 10 à 15% de la participation de l'Afrique au commerce mondial ainsi qu'un accroissement du commerce intra-africain de 60 -70% de l'ensemble du volume commercial africain (contre des taux actuels compris entre 2% et 11-12%) d'ici 2040.

- Mettre en place des incitations à l'investissement et autres formes d'assistance aux sociétés nationales pour la mise en place d'entreprises industrielles communes, tout particulièrement dans la transformation des ressources naturelles en Afrique.
- Soutenir le secteur secondaire et le secteur privé local en tant que sources de développement durable et inclusif, en mettant l'accent sur le rôle actif des femmes et des jeunes.
- Promouvoir des mécanismes MRN basés sur le secteur privé y compris les fonds stratégiques souverains, les fonds propres et obligations, à travers les marchés de capitaux, le développement de plates-formes d'échanges afin d'explorer de nouveaux modèles de partenariat public-privé (PPP).
- Mettre en place des réseaux et institutions bien financés, équipés en matériel technique adapté, avec du personnel qualifié pour gérer les projets PPP.
- Développer des instruments efficaces et détaillés d'harmonisation et de régulation pour promouvoir des comportements responsables dans l'industrie extractive.

PRIORITE 2: COOPERATION SUD-SUD & COOPERATION TRIANGULAIRE ET INTEGRATION REGIONALE

La coopération au développement devrait contribuer à développer et à soutenir l'utilisation et la pleine exploitation du potentiel africain en prenant en compte des aspects régionaux pour une intégration efficace.

Le soutien des échanges entre les pays afin de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et de connaissance pour accroître la valeur ajoutée intra-africaine et le progrès technologique permettra d'améliorer la performance des moteurs de la croissance inclusive. Cela est une des priorités de la coopération au développement.

Des mécanismes solides d'échange de technologie devraient être développés pour augmenter l'utilisation des instruments de financement novateurs pour une mise en œuvre effective des projets de transformation nationaux et régionaux.

Composantes clés

- Les Institutions politiques et économiques, régionales et continentales, particulièrement les Communautés économiques régionales, les parlements régionaux et le Parlement Panafricain.
- Les Organisations/Institutions nationales, régionales et continentales qui soutiennent et font la promotion de la bonne gouvernance en tant que facteur clé d'une coopération efficace au service du développement.
- Les échanges basés sur la richesse des connaissances locales en Afrique aussi bien dans les régions que dans les pays, constituent un aspect fondamental d'apprentissage pour l'innovation et le développement.

Mesures à suivre

La Coopération au développement devrait contribuer à :

- Renouveler l'engagement politique des leaders mondiaux à travers la Coopération Sud-Sud et la Coopération Triangulaire pour un processus de prise de décision clair.
- Mettre en place un environnement favorable pour de nouvelles opportunités de croissance inclusive pour la Coopération Sud-Sud et la Coopération Triangulaire, en permettant le développement de nouvelles orientations, d'innovations ainsi que de nouvelles formes non traditionnelles de partenariats à tous les niveaux.
- Développer et renforcer des coalitions et mécanismes solides qui feront la promotion de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Triangulaire pour mobiliser des ressources diverses et favoriser un apprentissage mutuel afin que le savoir-faire, les bonnes pratiques et l'innovation en Afrique puissent, de façon plus efficace, contribuer aux débats mondiaux sur les actions du développement.
- Mettre en place et renforcer les coalitions qui permettront à la CSS et à la CT de mobiliser les ressources pour l'échange mutuel de connaissances, de bonnes pratiques et l'innovation afin de contribuer au développement global en matière de conception et de mise en œuvre des actions.
- Soutenir les projets d'intégration en vue d'améliorer l'accès au marché pour les produits manufacturés en Afrique et les services y afférents, particulièrement, à travers la CSS et la CT en matière de recherche, de transfert de technologies et d'investissements.
- Faciliter les échanges technologiques et l'apprentissage. L'Afrique doit augmenter les investissements en mettant en place des paramètres pour des partenariats efficaces tout en renforçant les capacités nationales et ainsi bénéficier de nouvelles formes de CSS et de TC.

- Soutenir les institutions économiques et politiques aux niveaux national, régional et continental, en tant que structures permettant de renforcer l'intégration régionale, l'accélération de la croissance économique et la consolidation politique.
- Créer des mécanismes pour structurer les liens entre les institutions au niveau national, régional et global.
- Identifier et partager les expertises et expériences africaines sur les sujets d'intérêt commun et les questions émergentes à travers la création de plateformes et réseaux de partage des connaissances entre pays et sous-régions. Cela implique la mise en place de mécanismes de planification et de suivi et évaluation.
- Promouvoir la bonne gouvernance à travers le renforcement des systèmes nationaux de réédition de compte particulièrement à travers le Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs. Les liens entre la bonne gouvernance et la prise en compte des inégalités sociales doivent être mis en relief. L'UA a fixé l'objectif de faire de l'Afrique le continent le moins corrompu d'ici 2063.
- Promouvoir la technologie et réduire les disparités technologiques entre les pays, les continents ainsi qu'entre les milieux ruraux et les milieux urbains, en particulier dans l'industrie agroalimentaire, l'industrie minière et extractive de ressources naturelles et l'industrie forestière.
- Capacités de suivi national et régional, d'évaluation et suivi des résultats de développement soutenus par le renforcement des capacités statistiques.
- Augmenter l'utilisation des media sociaux, media traditionnels et plateformes de connaissances (y compris des bases de données complètes) pour promouvoir effectivement le partage des connaissances.

PRIORTE 3: TRANSFORMATION ECONOMIQUE INCLUSIVE

L'Afrique est disposée à travailler avec ses partenaires pour l'utilisation efficace de l'aide principalement dans les domaines de production pour mettre un terme à la dépendance sur l'aide et devenir en un continent intégré, prospère et paisible, dirigé par ses citoyens et ses ressources.

Points clés:

- La priorité de l'industrialisation de l'Afrique
- Les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) en Afrique

- Les pays africains en phase de devenir Pays à Revenu Intermédiaire ou moins dépendants de l'aide, de manière considérable, dans un avenir proche.
- Les instruments utilisés pour classer les pays à revenu intermédiaire sont inadaptés.

Mesures à suivre

La coopération au développement devrait contribuer à:

- Préparer les pays africains à mieux faire face aux problèmes d'inégalité et de manque d'inclusion sociale, dans leur transition vers le statut de Pays à revenu intermédiaire car certains PRI sont encore confrontés à des défis similaires à ceux rencontrés par les pays à faible revenu.
- Elaborer les stratégies de retrait pour les pays en transition du statut de pays à faible revenu au statut de pays à revenu intermédiaire et renforcer les systèmes, processus structures relatifs à la transition. L'Union africaine a pour objectif de mettre fin à la dépendance sur l'aide d'ici 2028, la réalisation par chaque pays africain d'un statut de revenu supérieur comparé à celui de 2013, d'ici 2033, et que la moitié des 34 PMA répondent aux critères d'éligibilité d'ici 2020.
- Le développement et l'élaboration d'un indicateur inclusif plus complet pour identifier et classer les PRI. Un point de repère utile est l'indice de développement humain des Nations Unies. L'accent mis actuellement sur le revenu national brut comme indicateur unique pour déterminer le statut de pays à revenu intermédiaire est restrictif et inadapté.
- Plus de partage des expériences entre les pays qui ont transité avec succès au statut de PRI et des politiques adoptées pour éviter les problèmes d'inégalité et le manque d'intégration sociale.
- Partenariat et investissement dans les PRI (échanges inter-pays entre PRI et PFR).

PRIORITE 4: LE FUTUR DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Les avancées dans le partenariat mondial pour la coopération efficace au service du développement défini à Paris, Accra et Busan sont perçues comme des occasions uniques pouvant transformer de manière considérable l'aide alignée sur les besoins de croissance inclusive des pays en développement. Les efforts continus visant à mettre en œuvre les engagements partagés sur la base des principes du respect mutuel, l'inclusion, la prise en mains et le leadership dans les programmes de développement demeurent d'une importance capitale.

L'Afrique reste résolue sur la nécessité de participer pleinement, équitablement et efficacement au PM pour des résultats tangibles et percutants. Ce principe fondamental déterminera sa participation soutenue car il est essentiel que le partenariat mondial prenne en considération le programme post-2015 du continent, l'Agenda 2063 et les priorités du NEPAD qui sont guidés par les priorités nationales.

Composantes clés :

- Représentation de l'Afrique dans les structures de gouvernance mondiale.
- Inadéquation entre les principes de Busan et leur mise en œuvre sur le terrain.
- Le besoin de revoir l'aide et les pratiques de politique de développement.

Mesures à suivre :

La Coopération au Développement devrait contribuer à:

- Instaurer le principe de la représentation en tant que condition préalable à la participation future de l'Afrique au sein de structures mondiales de gouvernance.
- Soutenir l'examen des politiques et des pratiques liées à l'aide au développement au niveau régional en vue d'améliorer la coopération au développement et d'assurer la responsabilité et la transparence mutuelle.
- Réformer les mécanismes actuels de gestion des questions liées à l'aide qui sont ancrés dans le paradigme de l'efficacité de l'aide. De nouveaux mécanismes basés sur la philosophie de l'efficacité de la coopération au développement doivent être élaborés et promus.
- Soutenir les cadres de travail au niveau de l'Afrique pour l'élaboration de mécanismes pour l'efficacité de la coopération au service du développement et leurs plans d'action respectifs. Bien qu'il y ait eu des progrès dans la mise en œuvre des accords de Busan au niveau des pays, il n'existe aucune preuve tangible qu'ils aient été adaptés. Les pays africains s'engagent donc à prendre en mains les engagements de Busan, à travers les actions suivantes :
 - Tous les pays africains vont développer des mécanismes nationaux de coopération au développement et des plans d'action pour assurer leur mise en œuvre.
 - Les pays invitent les partenaires au développement à afficher un engagement renouvelé dans la réalisation des objectifs fixés sur des principes tels que l'utilisation des systèmes nationaux, la prévisibilité et le déliement de l'aide.

- Conclure des accords au Mexique sur l'aide au développement dans des domaines ciblés tels que la mobilisation des ressources domestiques, en tant qu'action mondiale.
- Suivi des progrès accomplis en Afrique tant au niveau national qu'au niveau des partenariats internationaux selon des processus et des instruments nationaux et par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, devant être l'instrument de suivi par défaut.
- Les principes de responsabilité tels que définis dans les normes de responsabilisation mutuelle pour l'Afrique devraient constituer la base de tous les processus de réédition des compte avec les partenaires.
- Le rôle de supervision et d'orientation des CER dans les relations de coopération au développement dans les différentes sous-régions doit être élargi et renforcé.

En résumé, l'objectif principal de l'Afrique est d'assurer l'efficacité du développement grâce à l'utilisation cohérente et efficace des ressources internes et externes pour le développement. Pour que l'aide soit efficace, elle doit être intégrée dans le contexte plus large du développement, en complétant les ressources nationales. Par conséquent, l'aide devrait être alliée à d'autres instruments nationaux et régionaux pour soutenir efficacement les résultats de croissance et de développement inclusifs.